



FICHE DE FORMATION ARBITRE RÉGIONAL

1 - DOMAINE DE COMPÉTENCE

Arbitrer des parties de simples et de doubles à tous les niveaux,

2 - CONDITIONS DE CANDIDATURE

- . Etre licencié (traditionnelle) à la F.F.T.T.
- . Le candidat ne peut présenter l'U.V. qu'une seule fois par saison sportive

3 - SESSION DE FORMATION

- * Caractère : Obligatoire
- * Durée : 8 heures (1 journée)
- * Contenu : connaissance et analyse des règles de jeu

4 - CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

* **U.V. 1 :**
Forme : questionnaire à choix multiple (Q.C.M.)
 30 questions - Chaque question est notée sur 1 point
 → **Consultation du règlement non autorisée**

Durée : 35 minutes

Admissibilité : **note ≥ 24 admissible AR**
 $20 \leq \text{note} < 24$ admissible AC

* **U.V. 2 :**
Forme : mise en situation pratique validée par le responsable de la formation de la Ligue
 (ou du département) ou par la C.R.E.F.

Validation : note selon le barème de la fiche de supervision

5 - ADMISSION :

La nomination au grade d'arbitre régional est subordonnée à la validation successive des U.V 1et U.V. 2
 (sauf pour les candidats à un grade de technicien EF, qui n'ont pas à passer l'UV2)

6 - RECYCLAGE :

- * Fréquence : tous les 3 ans